

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 février 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le huit février à 20h30 sur une convocation du 26 janvier 2022.

Absents : François BERTRAND (a donné pouvoir à Vincent RENAUDIN), Émilie CORS (a donné pouvoir à Frédéric TRICARD), Marion FILLEUL, Thomas ROGER

Présents : Philippe NEAU, Bernard BARRAUD, Sonia CLAVURIER, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, Vincent RENAUDIN, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO, Marion ROBIN, Frédéric TRICARD, Magali VINCENT

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire laisse la parole à Frédéric TRICARD avant de commencer l'ordre du jour.

Frédéric TRICARD annonce à l'assemblée sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> mars 2022 (retour de la préfecture). Il explique éprouver de la fatigue mentale en lien avec la mission qu'il occupe (adjoint à la voirie) et au regard de son récent souci de santé, il préfère se ménager. D'autre part, il dit ne pas être en accord avec le fonctionnement actuel de la Mairie. Il est selon lui nécessaire de poser les vrais problèmes et de prendre des décisions. Il évoque des sujets comme la toiture de l'atelier municipal ou encore les routes qui nécessiteraient des enveloppes budgétaires plus importantes. Il fait part d'insultes de la part de citoyens mécontents à son encontre.

M. Le Maire le remercie pour le travail accompli.

M. Le Maire demande à ajouter un nouveau point à l'ordre du jour suite à un courrier reçu ce matin : l'agrandissement de la déchetterie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS.

### **Ordre du jour :**

#### 1 / Comptes rendus des précédentes réunions :

Compte rendu du 14 décembre 2021

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à ce compte rendu ?

**Vote : 13 POUR**

Compte rendu du 22 décembre 2021

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à ce compte rendu ?

**Vote : 13 POUR**

Compte rendu du 06 janvier 2022

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à ce compte rendu ?

**Vote : 13 POUR**

#### 2 / Modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur :

Le recensement est réalisé du 19 janvier au 20 février.

M. Le Maire donne lecture des tableaux proposés.

Le dernier recensement date de 2016. Il aurait dû être réalisé en 2021 mais il a été repoussé en raison de la pandémie à 2022.

Les rémunérations de 2016 ont servi de base à la proposition faite ce soir en conseil. Les rémunérations seront ajustées en fonction du nombre d'imprimés collectés par les agents recenseurs.

Une évolution des prix des imprimés est à noter (bulletin individuel : 2,09€ en 2016 / 2,30€ en 2022, feuille de logement : 1,39€ en 2016 / 1,53€ en 2022, formation : 21,50€ en 2016 / 25€ en 2022).

Agents	Nature	Taux brut
Agents recenseurs	Bulletin individuel	2,30 €
	Feuille de logement	1,53 €
	Formation	25,00 €
Coordonnateur	Indemnité forfaitaire brut	1035,00 €

Frédéric TRICARD intervient pour dire qu'une communication plus importante devrait être faite pour permettre d'expliquer l'importance du recensement.

M. Le Maire fait remarquer que certains citoyens pensent que les informations données lors du recensement pourraient être utilisées par d'autres organismes (impôts, ...). Il fait part de la difficulté rencontrée par les agents recenseurs lorsqu'ils sonnent chez les particuliers qui n'ont pas encore renvoyé les documents et notamment d'agressions verbales.

Stéven JARDIN évoque le papier manuscrit laissé par l'agent recenseur dans sa boîte aux lettres pour lui rappeler de participer au recensement. Ce papier ne comportait pas d'en-tête Mairie et n'était pas facilement identifiable.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à cette grille de rémunération ?

**Vote : 2 NON et 11 POUR**

3 / RIFSEEP et Protocole du temps de travail :

M. Le Maire donne lecture des documents qui ont été modifiés à la suite du comité technique du lundi 7 février.

Le RIFSEEP reprend l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, ce qui correspond au salaire des agents municipaux, et le Complément Indemnitaire Annuel qui est la part variable annuelle du salaire. Ce document donne le cadre et notamment les plafonds maximums des indemnités en fonction des catégories de poste.

Le Protocole du temps de travail permet lui de poser le cadre de l'organisation des 35 heures au sein de notre collectivité. Il mentionne les horaires en fonction des services, les temps de repos, l'amplitude maximum de travail, les temps de pause, ... . Il décline l'organisation du temps de travail en trois cycles : 35 heures, temps annualisé et temps non complet.

Émilie PORTAIS s'étonne de l'amplitude horaire des agents de l'École. Stéven JARDIN évoque le fait que la journée de classe est suivie par un temps de ménage. Les agents réalisent de grandes amplitudes horaires en semaine puisqu'elles ont un temps annualisé et bénéficient des temps de vacances scolaires.

Émilie PORTAIS demande quelle est la personne désignée chef de service dans le document. M. Le Maire répond que c'est lui.

Magali VINCENT a pu remarquer que les agents des services techniques n'avaient pas les mêmes horaires ce qui pouvait à son sens poser souci quand ils se retrouvent sur un même lieu avec du matériel et que c'est l'heure de débaucher pour l'un mais pas pour l'autre.

Christophe COETTO demande si la mise en application de ces documents entraîne de nouveaux contrats auprès des agents.

M. Le Maire indique qu'il y aura une mise à jour et une mise à plat des fiches de poste et des plannings. Il évoque le temps de travail de 36 heures de M. TUDEAU qui lui permettait de générer des RTT. Ce temps de travail est ramené à 35 heures sur une semaine de 5 jours.

Stéven JARDIN précise que ces documents sont obligatoires mais que notre problématique sera la mise en œuvre des primes en lien avec les capacités financières de la Commune. Il évoque la nécessité de réfléchir à l'éventuelle enveloppe allouée aux primes dès le budget primitif.

Vincent RENAUDIN demande une précision sur les sommes mentionnées dans les documents. M. Le Maire répond qu'il s'agit du plafond maximum de chaque fonction.

M. Le Maire procède au vote en l'attente de l'avis du Comité technique paritaire : qui est favorable au RIFSEEP ?

**Vote : 2 NON et 11 POUR**

M. Le Maire procède au vote en l'attente de l'avis du Comité technique paritaire : qui est favorable au protocole du temps de travail ?

**Vote : 2 NON et 11 POUR**

4 / Nouveau calcul des charges et loyers des locataires du Pôle Santé :

M. Le Maire rappelle le travail mené pour permettre une équité dans les loyers et charges des locataires du Pôle Santé.

L'ensemble des surfaces ont été reprises.

Les charges qui n'étaient jusqu'à présent pas facturées le sont désormais (charges administratives : temps de facturation et d'élaboration de budget, charges des services techniques : tontes, poubelles, interventions diverses, charges de ménage : espaces communs).

Enfin les charges des espaces mutualisés sont mutualisées.

Stéven JARDIN précise que ce sont les médecins qui subissent la hausse la plus significative. A la marge certains professionnels pour lesquels la surface occupée est le double de celle qui était facturée.

Le prix au m<sup>2</sup> a été harmonisé et les charges complétées ce qui génère une recette d'environ 675,75€ supplémentaires /mois pour la Commune soit 8109 € de recettes supplémentaires pour une année pleine.

M. Le Maire précise que chaque professionnel a reçu une lettre recommandée explicitant tous ces changements. Un avenant au bail existant prendra effet au 1<sup>er</sup> mars.

Christophe COETTO fait remarquer que les tarifs proposés restent toujours attractifs.

Émilie PORTAIS demande si l'accord de tous est nécessaire pour mettre en place ce changement.

M. Le Maire précise qu'il n'a eu aucun retour de professionnel s'opposant à ce changement à ce jour. Stéven JARDIN confirme que les gros travaux entrepris au Pôle Santé suffisent à motiver ces

nouveaux tarifs et que ces changements pourraient avoir lieu même si l'ensemble des professionnels n'y étaient pas favorables. Cependant ce n'est pas dans l'intérêt de la Commune et c'est pour cela que les échanges restent ouverts.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à la mise en place de ces nouveaux tarifs et de cette clé de répartition ?

**Vote : 13 POUR**

5 / Agrandissement de la déchetterie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS :

CYCLAD demande l'avis du Conseil Municipal pour l'étude de l'agrandissement de la déchetterie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS.

Le souhait de CYCLAD est de rendre plus efficaces les déchetteries existantes et d'en diminuer le nombre du territoire. Un circuit permettant une circulation plus aisée serait créé dans la déchetterie.

Magali VINCENT évoque la problématique d'accès à la déchetterie et de la dangerosité certains jours de fortes affluences. Il serait important de sécuriser l'intersection sur la RD137.

M. Le Maire procède au vote : qui donne un avis favorable à l'étude par CYCLAD de l'agrandissement de la déchetterie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS ?

**Vote : 2 NON et 11 POUR avec la nécessité de réfléchir à la sécurisation de la RD137**

6 / Informations et questions diverses :

M. Le Maire informe que des bornes de récupération de bio déchets devraient être implantées sur notre Commune. Une réflexion est à mener avec CYCLAD pour trouver les zones propices en terme d'accessibilité et n'apportant pas de nuisances aux riverains (odeurs, animaux).

Magali VINCENT pense que pour inciter les citoyens à déposer dans les containers, il est nécessaire de grouper ce container avec d'autres (borne papier et/ou verre).

Suite à une information donnée par Stéven JARDIN d'un panneau sens interdit mal positionné dans la bretelle d'accès à Nuaille, M. Le Maire a informé la DIRA qui se charge de faire le nécessaire.

Mme Jordane COLIN, présidente d'AUNIS TV, a contacté M. Le Maire pour lui faire part des difficultés financières de l'Association. Elle doit transmettre les documents budgétaires ainsi qu'une sollicitation pour une subvention à la Mairie prochainement.

M. FAYT, architecte du patrimoine au cabinet NIGUES, a informé M. Le Maire de la reprise du travail sur le dossier de l'Église en avril pour un début de travaux estimé en septembre.

Marion ROBIN informe que les travaux d'aménagement de la cantine permettant de recevoir les nouveaux matériels seront réalisés entre le lundi 14 et le mercredi 16 février par les services techniques (pose d'un caniveau et installation d'une prise électrique).

Marion ROBIN a assisté lundi 7 février à une réunion du Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle/Ré/Aunis à Surgères. PAT qui doit permettre à l'échelle de notre commune de trouver sur le territoire le réseau de producteurs locaux permettant l'approvisionnement de notre restaurant scolaire.

M. Le Maire fait part des achats réalisés afin de rénover la salle du conseil. Les travaux se feront en régie.

Stéven JARDIN demande si nous avons l'accès au Fournil. M. Le Maire a une réunion avec l'EPFNA et se fera préciser la possibilité d'accès et les conditions d'accompagnement de travaux par l'EPFNA.

Émilie PORTAIS fait un compte-rendu de l'AG du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin à laquelle elle a assisté. Elle fait part des soucis budgétaires de la structure qui va réviser en 2022 la cotisation payée par chaque commune. Cette cotisation s'élevait depuis 1979 à 0,63€/habitant (pour les communes entre 700 et 1 300 habitants). La proposition 2022 sera de 1€/habitant. Un retour sera fait aux communes par le PNR de l'état des lieux les amenant à proposer cette augmentation.

Elle précise que Jean-Pierre SERVANT est rapporteur du budget du PNR.

Le déploiement de la fibre à Suiré se fera en aérien. Frédéric TRICARD s'est renseigné auprès de la société qui déploie la fibre pour le Département pour comprendre pourquoi le déploiement se fait en aérien et non en souterrain. L'explication est financière : les 3kms400 de fibre en aérien coûtent 20 000€, en souterrain ils coûteraient 70 000€ puisqu'il faut créer un réseau.

La Roselière a été raccordée en aérien.

M. Le Maire précise que les travaux de gros œuvre ont commencé au Pôle Santé.

M. Le Maire est dans l'attente d'un retour de Mme LIAUD, ERDF, concernant les problèmes récurrents des habitants de Suiré. Il est important de savoir ce qu'ERDF met en place pour améliorer la situation.

Magali VINCENT accompagné de Frédéric TRICARD a refait un point avec les agents des services techniques sur l'aménagement de la cour de la Mairie.

Elle présente aux conseillers un visuel de l'aménagement de la pointe de la Basse Rue : recombler le décaissé et créer une pente douce pour permettre de créer une barrière visuelle végétale cachant les voitures stationnées. Il serait souhaitable que les plantations se fassent avant le 15 mars. La pépinière annonce un délai d'une semaine entre le moment de la commande et la livraison. Les agents techniques ont indiqué qu'il sera nécessaire de prévoir du terreau.

M. Le Maire est toujours dans l'attente d'un retour du Notaire pour savoir quelle forme doit prendre le document à faire signer aux riverains de la Place du Four. Il doit encore rencontrer un riverain avec Magali VINCENT.

Edwige MADEUX-DUBOIS a assisté à la commission culture de la CDC. Il a été question de la répartition de l'enveloppe de subventions de 99 300€. Les écoles de musique prennent 71 000€ de cette enveloppe. La somme restante a été attribuée aux différents festivals du territoire ( Charron – La Laigne – Andilly), à la ludothèque (en 2021 c'était le budget enfance qui la subventionnait) et à Voix d'Aunis.

La plaquette de la programmation culturelle sera distribuée début mars.

Une aide est aussi apportée pour développer les animations au sein des bibliothèques.

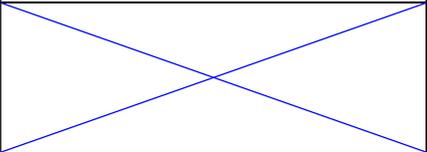
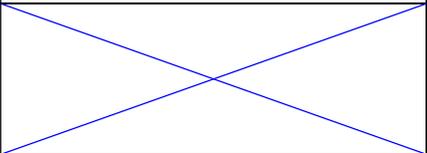
Edwige MADEUX-DUBOIS fait part de dépôt de divers déchets dans la haie au fond du chemin du Bouchaud de Jard (palette, pneu, déchets verts).

Edwige MADEUX-DUBOIS a eu contact avec Mme MONNOT, formatrice, qui lui a proposé une formation sur site pour le cimetière. Cette formation permettrait un état des lieux, un travail sur le règlement intérieur et la création d'un plan. Cette formation serait prise dans le cadre du DIF et ouverte aux membres du comité cimetière.

M. Le Maire a mis sur Panneau Pocket une information concernant des séances de sophrologie proposées gratuitement aux personnes de plus de 60 ans par Mme GAURIER-GUIMARD, sophrologue. Ces séances sont financées par l'assurance maladie, la mutualité française, la CARSAT, l'ARS, le Département17, ... . Elles ont pour objectifs de permettre de bien vieillir et de rester le plus longtemps possible à son domicile.

Magali VINCENT rappelle la réunion vélo proposée par la CDC à Nuaille à 18h30 le jeudi 10 février. Cette réunion peut permettre d'évoquer le cheminement doux dont nous avons parlé au dernier conseil.

Fin de séance à 21h55

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	Vincent RENAUDIN
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	Frédéric TRICARD
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			